

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC MONTMAGNY

SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 octobre 2022 à la salle des Bâtitseurs du Centre de la Volière à 19H.

Sont présent :

Madame Edith Rousseau, messieurs Pierre Larouche, Michel Rousseau, Simon Nadeau, Luc Vézina et monsieur Yvon Roy.

Séance formant quorum sous la présidence de M. Pierre Gariépy, maire.

Est présente madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance :

Monsieur le maire Gariépy, souhaite la bienvenue aux conseillers et citoyens, mentionne que la séance est présentée en direct sur Facebook et déclare la séance ouverte à 19h02.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de septembre 2022;
4. Présentation et adoption des comptes
5. Déneigement :
 - a. Embauche du conducteur camion épandeur d'abrasif
 - b. Embauche des sous-traitants.
6. Adoption – premier projet du règlement 2022-09-146, modifiant les règlements de zonage, de lotissement et de construction no 90-56.
7. Remplacement de 2 ponceaux chemin de la Batture – Programme d'Aide à la Voirie locale
8. Camping – tarification et remisage hivernal
9. Suivis dossiers : aucun suivi
10. Varia
11. Période de question
12. Levée de la séance ordinaire du Conseil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, le point 10 *Varia* restant ouvert.

ADOPTÉE.

3. Adoption des procès-verbaux de septembre 2022

2022-10-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil du mois de septembre 2022 a été remis à chacun des membres du Conseil.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 septembre à 19h et de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 26 septembre à 18h30 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE.

4. Présentation et adoption des comptes

2022-10-03

PRÉSENTATION ET ADOPTIONS DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes pour le mois d'octobre 2022, préparée par la directrice générale et greffière-trésorière, est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes pour le mois d'octobre 2022 soit approuvée pour un montant de 63 698.47\$

ADOPTÉE.

5. DÉNEIGEMENT

- a. Embauche du conducteur du camion épandeur d'abrasifs**
- b. Embauche des sous-traitants**

a. Embauche du conducteur du camion épandeur d'abrasifs

2022-10-04

A. EMBAUCHE DU CONDUCTEUR DU CAMION ÉPANDEUR D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fournit les équipements pour effectuer les travaux de sablage requis en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, monsieur Marc-André Boulanger a assumé la fonction de conducteur pour le camion épandeur d'abrasifs (sel et sable) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, monsieur Marc-André Boulanger doit également assurer l'entretien régulier des équipements (vérification du niveau d'huile, de la pression des pneus, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Marc-André Boulanger soit reconduit à titre de conducteur pour le camion épandeur d'abrasifs, selon les conditions discutées par les membres du Conseil.

QU'une correspondance soit transmise à monsieur Marc-André Boulanger l'informant des modalités d'embauche.

ADOPTÉE.

b. Embauche de sous-traitants

2022-10-05

B. EMBAUCHE DES SOUS-TRAITANTS

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre dernier, la Municipalité a diffusé une demande d'offres de service pour le déneigement du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été reçues :

- Ferme Denis Boulanger et Fils
- Monsieur Réal Roy

CONSIDÉRANT QUE Ferme Denis Boulanger et Fils ainsi que M. Réal Roy demande que le taux horaire soit majoré à 145 \$;

EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour la saison hivernale 2022-2023, la Municipalité embauche Ferme Denis Boulanger et Fils ainsi que monsieur Réal Roy pour effectuer des travaux de déneigement sur le réseau routier, au taux horaire de 145 \$.

QUE l'embauche de ces entreprises est conditionnelle à la réception des documents exigés par la Municipalité.

ADOPTÉE.

6. Adoption – dépôt premier projet du règlement 2022-09-146, modifiant le règlement de zonage, lotissement et construction no 90-56

2022-10-06

ADOPTION – DÉPÔT PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2022-09-146, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION NO 90-56

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues constate une problématique d'accès au logement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une diversité de logements susceptible de répondre aux besoins présents et futurs de ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE la location à court terme d'établissement d'hébergement de type résidence de tourisme diminue l'offre de logement à long terme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite concilier l'offre de logement et la location touristique sur son territoire afin d'assurer la pérennité de ses commerces et ses industries, et ce, sans limiter son potentiel touristique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut régir par zone le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires en vertu du paragraphe 4.1 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues modifie le *Règlement de zonage N° 90-56* dans le but d'optimiser l'accès au logement des travailleurs, la rétention de futur résident tout en conservant un équilibre entre la location touristique court terme et l'offre de logement.

ADOPTÉE.

7. Remplacement de 2 ponceaux sur le chemin de la Batture – Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL)

2022-10-07

REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX CHEMIN DE LA BATTURE – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues a entrepris des démarches pour stopper l’érosion des Berges sur le chemin de la Batture;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des 2 ponceaux s’imbrique dans cette démarche.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues a pris connaissance des modalités d’application du volet Soutien du Programme d’aide à la Voirie Locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l’aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seul les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon *l’estimation détaillée du coût des travaux*;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Dorval chargé du projet représente la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues autorise la présentation d’une demande d’aide financière, pour les travaux admissibles, au montant 147 900,00\$;

QUE la municipalité confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d’application en vigueur reconnaissant que, en cas de non-respect de celle-ci, l’aide financière sera résiliée;

QUE M. Pierre Gariépy, maire et ou Mme Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisé à signer tout contrat ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

8. Camping – tarification et remisage hivernal

2022-10-08

CAMPING – TARIFICATION ET REMISAGE HIVERNAL

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de location des espaces du camping municipal nécessite une mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes de remisage hivernal de roulotte sur le site du camping;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues adopte la nouvelle tarification pour la location des espaces de camping 3 services et sans service.

QUE cette nouvelle tarification présentée ci-dessous entre en vigueur pour la saison 2023;

Tarif 2023

	Avec service	Sans service
Nuitée	35\$	25\$
Semaine	210\$	150\$
Mensuel	560\$	400\$
Saisonnier	1200\$ (6 mois)	900\$ (6 mois)
Remisage	400\$ (6 mois)	
Tarif annuel	1600\$ (12 mois)	

ADOPTÉE.

9. Suivi au dossier : aucun suivi

10. Varia : ajout des points suivants

- a. **Jour de l'an** : madame la conseillère Rousseau propose de prévoir des dépenses pour les festivités du jour de l'an;
- b. **Camion pompier** : le nouveau camion de pompier nous sera livré à la fin du mois d'octobre et pourra être stationner dans le garage de l'aéroport, celui-ci étant assez grand pour le recevoir.

11. Périodes de questions :

- Monsieur Gilles Tardif questionne et signifie son désaccord sur le projet de règlement visant la modification au règlement 90-56 concernant le zonage, le lotissement et la construction.
- Madame Manon Bourgault pose des questions sur la résolution qui octroie la gratuité pour le magasin de L'Isle, COOP.

12. Levée de la séance ordinaire du Conseil

2022-10-09 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du Conseil soit levée à 20h01, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE.

Pierre Gariépy, maire

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière